



Amapl'aneth Sallanches - Saison œufs 2020



Contrat d'engagement mutuel entre :



L'adhérent

Téléphone domicile Portable.....

Courriel

Et la productrice : Arlette Piccot, 1287 rte de chez Jacquin 74470 Lullin, arlette.piccot@orange.fr, 06.83.61.06.25

La Productrice s'engage :

1. à faire livrer en un lieu, un jour et un horaire déterminés, les œufs produits par ses soins
2. à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP
3. à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association « Amapl'aneth »

L'Adhérent s'engage :

4. à venir chercher ou faire prendre ses œufs, en un lieu, un jour et un horaire déterminés avec le contenant adapté
5. à accepter les aléas de la production sur le volume de la livraison en œufs
6. à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association « Amapl'aneth »
7. à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé.

Cochez la quantité d'œufs, les jeudis

De juin à octobre : à l'école St Jacques (Sallanches) – 18h à 19h30

Pour la saison 2020 : 12 paniers (11 distributions fixes + 1 volante)

Les distributions volantes sont des œufs qui s'intercaleront dans l'année contractuelle en fonction de la production.

11juin – 25 juin – 9 juillet – 23 juillet – 6 aout – 20 aout – 3sept- 17 sept – 01 oct. – 15 oct. – 29 oct.

6 œufs	8 œufs	9 œufs	10 œufs	12 œufs	15 œufs	18 œufs	20 œufs	22 œufs	24 œufs	30 œufs	36 œufs
41.04	54.72	61.56	68.40	82.08	102.60	123.12	136.80	150.48	164.16	205.20	246.24
2x20.52	2x27.36	2x30.78	2x34.20	2x41.04	2x51.30	2x61.56	2x68.40	2x75.24	2x82.08	2x102.60	2x123.12

Le **monnœuf** est un crédit qui se prend en début ou en cours de contrat, il permet à l'adhérent de disposer d'œufs supplémentaires par rapport à son contrat initial et d'en bénéficier à sa guise sur simple demande, ainsi il pourra ajuster sa demande à son besoin ponctuel, Il est également **indispensable** à Arlette pour réguler son stock.

3 douzaines	5 douzaines	7 douzaines	9 douzaines	12 douzaines
20,52	34,20	47,88	61,56	82,08

Règlement à l'ordre d'Arlette PICCOT

- En une fois à réception
- En 2 fois, chèques déposés en 2020 : juin – sept
- Plus l'adhésion à l'ordre de l'association Amapl'aneth : 12 €

Pour tous renseignements : productrice : Arlette Piccot 06.83.61.06.25

Réfèrent : Marc Verilhac 06 .77. 20. 07. 71. courriel : marcverilhac@yahoo.fr

Le contrat d'engagement est à envoyer compléter et signé en 3 exemplaires avec le ou les chèques à l'ordre de Arlette Piccot pour le règlement des paniers ainsi que le chèque de cotisation annuel à l'ordre de l'association Amapl'aneth à : MARC VERILHAC 82 rue Berthollet 74700 Sallanches

Fait en 3 exemplaires (Adhérent, Productrice, Amap)

A, le
Signature de l'Adhérent

A Lullin, le 14 mai 2020
Signature de la Productrice